

Face à la fronde des maires de la périphérie, la [METROPOLE DE LYON](#) / T : 04.78.63.40.40 fait machine arrière sur sa zone à faibles émissions (ZFE) en revenant au périmètre initial et en renonçant à inclure les communes de l'Est lyonnais. Le périmètre revient au zonage initial comprenant Lyon, Villeurbanne, Caluire-et-Cuire, Bron et Vénissieux, soit 5 communes sur 59. S'ajouteront les deux voies rapides M6 et M7, qui sont les tronçons urbains des autoroutes A7 vers Marseille et A6 vers Paris, ainsi que deux portions du périphérique. Créée en 2020, la ZFE doit permettre d'exclure à terme les véhicules les plus polluants, dont ceux fonctionnant au diesel. Se limitant d'abord aux poids lourds et véhicules utilitaires légers classés Crit'Air 5, 4 et 3 ou non classés, la ZFE de Lyon exclut depuis janvier dernier les véhicules des particuliers Crit'Air 5 et non classés, les plus polluants. Comme prévu initialement, l'interdiction des véhicules particuliers Crit'Air 4 et 3 sera effective au 1er janvier 2024 et au 1er janvier 2025. Les Crit'Air 2 disposent d'un répit jusqu'au 1er janvier 2028, puis, au-delà, uniquement sur les deux voies rapides et les deux portions de périphérique nouvellement intégrées à la ZFE.